

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_151

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise BATI-SERVICES en date du 23 juillet 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de raccordement au réseau EU sur collecteur,
Rue de l'Arve.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation Rue de l'Arve sera en demi-chaussée par alternat manuel du **Mercredi 30 Juillet 2025 au Jeudi 31 Juillet 2025**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains du haut devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 23/07/2025

Le Maire,

Sandro BÉPIN

